

ARRÊTE 2025-464 portant proclamation des résultats du renouvellement des représentants des usagers au sein des Conseil de composantes - scrutin du 18 novembre 2025

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;
- les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;
- Vu le règlement intérieur de l'Université;
- l'avis du Comité électoral consultatif en date du 30 septembre 2025, portant avis sur l'organisation du scrutin:
- Vu l'arrêté électoral 2025-401 portant organisation du renouvellement des représentants des usagers au sein des conseil de composantes le 18 novembre 2025;
- l'avis du Comité électoral consultatif en date du 7 novembre 2025 portant avis sur les candidatures reçues dans le délai imparti;
- l'arrêté 2025-448 portant recevabilité des candidatures des représentants des usagers ;
- Vu l'arrêté 2025-462 portant modification des annexes 1 des arrêtés 2025-400 et 2025-401 relatives à l'implantation des bureaux de vote, uniquement en ce qui concerne l'IUT Lumière ;
- **Vu** les procès verbaux de dépouillement,
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 19 novembre 2025 avant proclamation des résultats,

Arrête :

Article 1 : Proclamation des résultats

La Présidente de l'Université proclame les résultats des élections des représentants des usagers au sein des Conseils de composantes, organisées le 18 novembre 2025, comme suit :

UFR ASSP

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 7 Nombre d'inscrits: 3148 Nombre de votants : 326 Bulletins blancs ou nuls: 8

Suffrages valablement exprimés: 318

Sont déclarés élus, sur la liste « ASSPorte ta voix » (132 voix) composée de :

1/Coline DELORME titulaire 1

2/ Younes LAMACHI titulaire 2

3/ Amandine MAKAR titulaire 3

4/ Rami GHOZLANE suppléant 1

5/ Eléa BACHEVILLIER suppléante 2

6/ Ruben PEREIRA RIBEIRO suppléant 3

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07

Téléphone: +33(0)4 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr

Sont déclarés élus, sur la liste « UNEF : le syndicat en lutte pour une fac ouverte, gratuite et émancipatrice pour tou.tes ; contre l'extrème droite» (103 voix) composée de :

- 1/ Stéphanie MICHEL titulaire 1
- 2/ Tom RIOUFOL titulaire 2
- 3/ Pauline PINET suppléante 1
- 4/ Enoha SYLVESTRE FERNANDEZ suppléant 2

Sont déclarés élus, sur la liste « Union étudiante Lyon » (83 voix) composée de :

- 1/ Emilie MONTANDON VARODA titulaire 1
- 2/ Mathis ARGIBAY-LEMOINE titulaire 2
- 3/ Luna VANHOORDEN suppléante 1
- 4/ Achille PARTRICK suppléant 2

UFR DROIT JULIE-VICTOIRE DAUBIE

Collège circonscription licence-master

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre d'inscrits : 3714 Nombre de votants : 224 Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages valablement exprimés: 219

Sont déclarés élus, sur la liste « Bouge ta fac » (79 voix) composée de :

1/ Alexia GENERAU titulaire 1 2/ Sélim GHALAYINI suppléant 1

Sont déclarés élus, sur la liste « UNEF : le syndicat en lutte pour une fac ouverte, gratuite et émancipatrice pour tou.tes ; contre l'extrème droite» (103 voix) composée de :

- 1/ Elora CAMUZET titulaire 1
- 2/ Philippe BISTON titulaire 2
- 3/ Bonnie SUSSOT-HATERT suppléante 1
- 4/ Yann LOI titulaire suppléant 2

Sont déclarés élus, sur la liste « UNI : pour une fac de la réussite » (37 voix) composée de :

- 1/ Gabin LACHENAL titulaire 1
- 2/ Joséphine GABIOT suppléante 1

Collège des doctorants

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Nombre d'inscrits : 23 Nombre de votants : 3 Bulletins blancs ou nuls : 0 Suffrages valablement exprimés :

Sont déclarés élus, sur la liste « Les doctorants en droit » composée de :

- 1/ Vincent SAUVAGE titulaire 1
- 2/ Laure BESSON titulaire 2
- 3/ Yanis BOUBEKER suppléant 1
- 4/ Emmanuelle VULIN suppléante 2

Arrêté 2025-464 2/5

UFR LANGUES

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 5 Nombre d'inscrits : 1740 Nombre de votants : 50 Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages valablement exprimés: 46

Sont déclarés élus, sur la liste « UNEF : le syndicat en lutte pour une fac ouverte, gratuite et émancipatrice pour tou.tes ; contre l'extrème droite» composée de :

1/ Candice MOREAUX titulaire 1 2/ Youssouf ABDOULAYE titulaire 2

3/ Castiel PICHOT titulaire 3

4/ Aina NICOLLE titulaire 4

5/ Sélène AUTHIER titulaire 5

UFR LESLA

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 8 Nombre d'inscrits : 2358 Nombre de votants : 133 Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages valablement exprimés: 128

Sont déclarés élus, sur la liste « Pour une UFR sociale et solidaire » composée de :

1/ Rodrigue SEKE titulaire 1

2/ Sandra LORNAGE MARTINET titulaire 2

3/ Fréjus AHONONGA titulaire 3

4/Callista STOTER titulaire 4

5/ Serge GBENOU titulaire 5

6/ Andreja ZILYTE titulaire 6

7/ Lélahel SAVI titulaire 7

8/ Justine REAIDY titulaire 8

9/ Merveilles ADOSSOU suppléante 1

UFR SEG

Collège circonscription des doctorants

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Nombre d'inscrits : 40 Nombre de votants : 5 Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés: 5

Sont déclarés élus, sur la liste « La liste » composée de :

1/ Romain DURAND titulaire 1

2/ Elodie CORVAISIER titulaire 2

3/ Alexandre ANGELLOZ NICOUD suppléant 1

Arrêté 2025-464 3/5

UFR T&T

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 6 Nombre d'inscrits : 2152 Nombre de votants : 80 Bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages valablement exprimés: 70

Sont déclarés élus, sur la liste « UNEF : le syndicat en lutte pour une fac ouverte, gratuite et émancipatrice pour tou.tes ; contre l'extrème droite » composée de :

1/ Anaia MARTINEZ titulaire 1 2/ Victor STRAPPAZZON titulaire 2

3/ Ariel THORAL titulaire 3

4/ Corentin RENAUD titulaire 4

5/Tara BOUMIER titulaire 5

6/ Louis CORDON titulaire 6

ICOM

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 5 Nombre d'inscrits : 2183 Nombre de votants : 60 Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés: 60

Sont déclarés élus, sur la liste « Résonances étudiantes » (11 voix) composée de :

1/ Ernesto BALLASTERO PEREZ titulaire 1 2/ Cérine BEN AHMED suppléante 1

Sont déclarés élus, sur la liste « UNEF : le syndicat en lutte pour une fac ouverte, gratuite et émancipatrice pour tou.tes ; contre l'extrème droite » (49 voix) composée de :

1/ Emilia GRUN titulaire 1

2/ Emma PANNEFIEU Titulaire 2

3/ Mathis GARNIER titulaire 3

4/ Dana AMIRKHANOVA titulaire 4

5/ Olivier BOROT suppléant 1

IETL

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 5

Nombre d'inscrits : 350 Nombre de votants : 68 Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés: 68

Sont déclarés élus, sur la liste « Ergonomes en formation » (24 voix) composée de :

1/ Claire GUILLOT titulaire 1

2/ Wanignon Evenasse MEDENOU titulaire 2

3/ Lou INFANTE suppléante 1

4/ Franck SCHEIBER suppléant 2

Arrêté 2025-464 4/5

Sont déclarés élus, sur la liste « Master 2 Droit social IETL » (44 voix) composée de :

- 1/ Myriam ABARKAN titulaire 1
- 2/ Axel JAUD titulaire 2
- 3/ Prescillia SANCHEZ titulaire 3
- 4/ Karim LEMHEMDI suppléant 1
- 5/ Emma BORNEMANN suppléante 2
- 6/ Yasar PAMIR suppléant 3

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE DE LYON

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 5

Nombre d'inscrits : 3169 Nombre de votants : 38 Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages valablement exprimés: 35

Sont déclarés élus, sur la liste « Bouge ta filière » composée de :

- 1/ Lou VERMEULEN titulaire 1
- 2/ Théotime ARNOULD titulaire 2
- 3/ Emma VIRICEL titulaire 3
- 4/ Clément CAMPANT titulaire 4
- 5/ Elise BAILLY titulaire 5
- 6/ Léon HEIMBURGER suppléant 1
- 7/ Julie GARCIA suppléante 2
- 8/ Allan NORMANDIE suppléant 3
- 9/ Léna BLANCQUART suppléant 4
- 10/ Abdoullah HILALI suppléant 5

IUT

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre d'inscrits : 937 Nombre de votants : 12 Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages valablement exprimés: 8

Sont déclarés élus, sur la liste « UnIUT » composée de :

- 1/ Igor AUDEBERT titulaire 1
- 2/ Zoé AIRAUDO titulaire 2
- 3/ Adrien BERLIAT titulaire 3
- 4/ Sreynov PELIGAT titulaire 4

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon, le 19 novembre 2025

Arrêté 2025-464 5/5